

ACTIVITÉ 2 - Des relations de natures différentes entre États et religions

> pp. 260-261

> Q° 1, Q° 2

Réponses aux questions

1. Le recours au planisphère de la double-page introductive peut être une aide pour effectuer un « classement » à partir d'une **typologie** :

– **L'Iran modèle de la théocratie**, puisque le plus haut dignitaire religieux contrôle les différents pouvoirs, bien que le chef de l'État soit élu au suffrage direct.

– **À l'opposé, la Chine** dont la Constitution oblige à s'interroger sur l'extrait « l'État protège les activités religieuses normales ». Le soupçon pèse manifestement sur des activités « religieuses » qui pourraient encourager la contestation du pouvoir en place. **L'ordre public est le plus important ici** et l'éventualité d'une infiltration des forces étrangères par la voie des acteurs religieux confirme les orientations d'un État athée.

– **Le cas de la Russie où une religion est favorisée, mais sans être reconnue comme religion d'État.** La Constitution russe s'affirme comme ouverte à toute religion, la réalité étant assez différente.

– **Les deux autres États sont dans des situations intermédiaires où aucune religion n'est favorisée.**

Toute typologie amène cependant à simplifier excessivement la réalité de chaque État. Il est donc important d'analyser plus en détail la relation Église-État par un cas particulier (exemple de l'Allemagne ci-dessous).

2. États-Unis et Russie sont des cas intéressants d'**États indéterminés sur le plan religieux sur un strict plan institutionnel.** En réalité, l'histoire et la tradition de ces deux pays expliquent le **poids persistant de la religion dans la vie publique,** sans que cela ne vienne contredire les textes constitutionnels.

Activité 4 : Des degrés variables de liberté de conscience et de liberté religieuse

> pp. 262-263

> Q° - A partir du document 1 et en vous aidant des autres documents et de vos connaissances, dressez une typologie des pays présentés dans le document 1. Puis essayez de déterminer quelles formes les atteintes à la liberté religieuse peuvent prendre.

Réponses aux questions

→ 9 types de pays (attention à nuancer en fonction de la réalité ethnique de chaque pays, ex. Japon vs EUA):

	Hostilités sociales faibles	Hostilités sociales élevées	Hostilités sociales très élevées
Restrictions gouvernementales faibles			
Restrictions gouvernementales élevées			
Restrictions gouvernementales très élevées			

→ terrorisme, pressions sociales, interdictions liées à la vie privée, conversions forcées, freins politiques ou économiques, interdiction/limitation de pratiquer, attaques physiques, interdiction du blasphème, interdiction de l'apostasie, interdiction/obligation athéisme, interactions religieuses dans les lois et le droit, difficultés liées à la lutte anti-sectes, ...

Activité 5 : La liberté de conscience – Le modèle laïque

- > pp. 264-265
- > T. à rendre,
- > Q° Vers le bac

Réponses aux questions

L'opposition à la révélation renvoie bien sûr aux grandes religions révélées. La laïcité n'a pas de Dieu. La laïcité est aussi un processus qui amène à s'interroger sur ce que serait un accomplissement total du principe. Il faut noter que la dimension évolutive de la laïcité vient ici en contradiction avec les tenants d'une laïcité fixée par les grandes lois de la fin du XIXe siècle, mais aussi par la loi de séparation de 1905, et pour qui tout aménagement reviendrait à fragiliser le principe même.

D'autres citations sur la laïcité peuvent engager un travail de réflexion et de confrontation avec ce que l'élève a entendu, vu ou lu sur cette question. On peut aussi s'appuyer sur l'EMC.

Activité 6 : Le couronnement de Charlemagne

> pp. 270-271

> Q° 1, Q° 3

Réponses aux questions

1. Cette courte chronologie permet de replacer l'événement dans son contexte. Le premier couronnement de Charlemagne a eu lieu en 754, à Saint-Denis, quand le pape Étienne II, effectuant le premier voyage d'un pontife au nord des Alpes, vient sacrer en même temps son père, Pépin le Bref – lui-même déjà sacré en 751 à Soissons par l'évêque – et son frère. En 756, Pépin délivre Rome assiégée et remet au pape Étienne II ses conquêtes territoriales en Italie, marquant la création des États pontificaux. Forte du soutien franc, la papauté se détache plus encore de Byzance. En avril 799, le pape Léon III est emprisonné ; le bruit court que ses assaillants lui ont coupé la langue et crevé les yeux, ce qui se révélera inexact, mais permettra de parler de miracle. C'est pour venir à son secours que Charlemagne se rend alors à Rome.

→ **Charlemagne se présente comme le protecteur de l'Église romaine contre ses ennemis (païens, musulmans) et se fixe comme mission d'étendre la foi catholique. Au Pape il revient de favoriser par la prière les actions visant à protéger et étendre la foi chrétienne. Il est également exhorté à une conduite irréprochable.**

3. Ces différentes versions de l'événement révèlent les lectures politiques qui en furent faites alors. **Pour les Francs, le couronnement semble s'être opéré contre la volonté de Charlemagne : il reçoit humblement la couronne impériale** tout en devant se justifier auprès des « empereurs grecs », à qui cette dignité était jusqu'alors réservée en tant qu'héritiers de l'Empire romain.

En modifiant l'ordre du rite byzantin – le couronnement par Léon III puis la proclamation et la prosternation – **le pape a voulu affirmer sa prééminence sur le pouvoir temporel.**

Activité 7 : Le calife et l'empereur byzantin au IXe et Xe siècles

> pp. 272-273

> Q° 1, Q° 2, Q° 4

Réponses aux questions

1. Le basileus et le calife abbasside tiennent leur pouvoir de Dieu dont ils sont les représentants sur terre. C'est ce que souligne la miniature (doc. 1) qui représente **l'empereur Basile II entouré de deux anges dont l'un, l'archange Gabriel, lui dépose une couronne sur la tête, laquelle lui vient directement du Christ** représenté en haut au centre. Comme les anges et le Christ, Basile est représenté avec une auréole, rappel de son pouvoir sacré. Aux pieds de l'empereur, les Bulgares, vaincus, se prosternent, rappel des victoires militaires de Basile II. Héritier de l'Empire romain (et païen), l'empereur tient dans sa main droite le sceptre long. **Le pouvoir du calife lui vient de ce qu'il succède au « prophète d'Allah »**, fondateur de l'islam et chef spirituel et temporel de la communauté des musulmans.

2. L'empereur byzantin en tant que représentant de Dieu sur terre est le protecteur de l'orthodoxie et le défenseur du dogme. De ce pouvoir sacré découle son pouvoir temporel.

Le calife est le **commandeur des croyants, et il doit à ce titre protéger la foi contre les hérésies, défendre le domaine de l'islam, appliquer le droit musulman, combattre pour étendre l'islam ou assujettir ceux qui refusent la conversion** et leur imposer une taxe.

4. La question de la succession du prophète est à l'origine de la « grande discorde » qui divise l'islam. **Dès le Xe siècle, le pouvoir du calife abbasside est contesté par un survivant de la dynastie omeyyade** qui s'arroge le titre de calife de Cordoue, soulignant ainsi que **la direction spirituelle et temporelle de la communauté des croyants devenait l'objet d'une âpre concurrence et une question politique.**

Activité 8 : La laïcité en Turquie : l'abolition du califat

- > pp. 282-283
- > Q° Vers le bac

Réponses aux questions

4. L'abolition du califat est un tournant majeur dans l'histoire du monde musulman et de la Turquie. Le calife est le titre porté par les « successeurs » du prophète Muhammad en tant que commandeurs des croyants et chefs temporels de la communauté. L'autorité califale était assumée par la dynastie ottomane depuis le XVI^e siècle. **En mettant fin à cette institution millénaire, Kemal « décapite moralement trois cent millions de musulmans »**. Il accentue aussi, par cette décision, la rupture avec le passé et la distinction de la Turquie moderne, dont il veut faire un État laïc.

Activité 9 : États et religions aux États-Unis

> pp. 284-285

> Q° 1, Q° 2, Q° 3

Réponses aux questions

1. Aux États-Unis, c'est le premier amendement de la Constitution qui fixe les relations entre l'État et les différentes confessions religieuses. **Aucune ne doit être privilégiée ou « établie » et toutes doivent être protégées, à égalité, des interventions de l'État. La liberté religieuse implique la liberté de croire et de ne pas croire.** Comme le montre le document 1, des associations de citoyens peuvent contester l'implantation de symboles religieux dans l'espace public.

2. Candidat à l'élection présidentielle, Kennedy est catholique dans un pays majoritairement protestant. Aussi prend-il garde de ne pas mettre son appartenance religieuse en exergue, **la présentant surtout comme une affaire privée.** Dans ce discours prononcé le 12 septembre 1960, il défend sa **vision d'une Amérique véritablement laïque, où aucun responsable religieux ne chercherait à s'immiscer dans la politique**, où l'enseignement privé ne recevrait aucun subside de l'État, où l'obtention d'une fonction officielle ne dépendrait pas d'une confession religieuse, où les religions ne chercheraient pas à imposer leur morale à la société.

3. **Les références à Dieu sont omniprésentes dans la vie politique et dans la société : serment sur la Bible lors de l'investiture des présidents, serment d'allégeance des écoliers, devise nationale.**

Ces symboles religieux, acceptés par tous, ne font pas référence à une confession en particulier mais constituent le socle des valeurs partagées par l'ensemble de la nation américaine et reconnues comme un gage d'unité.